

COMMUNIQUÉ DE MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT DE LIQUIDITÉ AVEC LA SOCIÉTÉ DE BOURSE GILBERT DUPONT

- > **Titre concerné : MUNIC (ISIN : FR013462231 – mnémonique : ALMUN)**
- > **Marché concerné : Euronext Growth® Paris**

MUNIC (la « **Société** » ou « **MUNIC** »), spécialiste des technologies embarquées et de l'intelligence artificielle pour la valorisation des données automobile, annonce avoir conclu le 4 février 2020 un contrat de liquidité avec la Société de Bourse Gilbert Dupont, conforme à la charte Amafi (Association française des marchés financiers), qui prend effet le 9 mars 2020.

Ce contrat de liquidité a été conclu conformément à la décision de l'Autorité des marchés Financiers n°2018-01 du 2 juillet 2018, applicable depuis le 1^{er} janvier 2019, instaurant les contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise¹.

Pour la mise en œuvre du contrat conclu avec Gilbert Dupont, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- **250 000 € en espèces**

¹ Les situations ou conditions conduisant à la suspension ou à la cessation du contrat de liquidité, mentionnées dans le contrat de liquidité, sont les suivantes :

Suspension du contrat :

- Dans les conditions visées à l'article 5 de la décision AMF susvisée.
- A l'initiative de l'émetteur dans certaines situations et en particulier : si l'Émetteur ne dispose plus d'autorisation de rachat de ses propres actions.

Résiliation du contrat :

- Par l'Émetteur, à tout moment, avec préavis de 3 mois, dans les conditions de clôture du compte de liquidité prévues au contrat de liquidité.
- Par l'Animateur, avec un préavis de 30 jours.
- Le contrat est de plein droit résilié lorsque les parties ne peuvent, dans la situation prévue à l'article 10 (équilibre du compte de liquidité), se mettre d'accord sur les suites à donner au Contrat.
- Par l'Animateur lorsque le contrat de Liquidity Provider qui lie l'Animateur à Euronext Paris est résilié.

À propos de MUNIC

Créée en 2002, MUNIC conçoit et développe des solutions technologiques, combinant des Smart Dongles, à même de collecter et décoder les milliers de données issues des capteurs des véhicules automobile, et une plateforme Edge Computing d'intelligence artificielle, Munic.io, permettant de les analyser et valoriser.

Fruit de 17 années de R&D, la technologie brevetée de MUNIC associe (i) expertise électronique de haut niveau (processeurs, mémoire, sécurité, gestion énergie, télécom & radio, etc.), (ii) capacité de décodage des données véhicule, et (iii) une plateforme Edge Computing d'intelligence artificielle (MUNIC.io) pour traiter ces données.

Installée à Villejuif (94), disposant de bureaux aux États-Unis et en Chine, MUNIC compte 60 collaborateurs, dont 77% d'ingénieurs. La société a réalisé 17,0 M€ de chiffre d'affaires en 2019 (non audité), principalement aux États-Unis et en Europe. La société est labellisée Entreprise Innovante (Bpifrance).

MUNIC est coté en Bourse sur le marché Euronext Growth® Paris (Code ISIN : FR0013462231 – Mnémonique : ALMUN)

Plus d'informations sur : www.munic.io

CONTACTS

ACTUS finance & communication

Manon CLAIRET

Relations Presse

Tél. : 01 53 67 36 73

mclairret@actus.fr

ACTUS finance & communication

Caroline LESAGE

Relations Investisseurs

Tél. : 01 53 67 36 79

munic@actus.fr